

**Compte-rendu de la réunion de négociation sur le préavis
de grève du 29 novembre 2011**

Les organisations syndicales représentatives à l'Inrap et signataires du préavis de grève pour le 29 novembre 2011, ont été reçues, ce lundi 28 novembre 2011, par la conseillère sociale du ministre (Cabinet du ministre), la sous-direction de l'archéologie et la direction générale de l'Inrap pendant près de 3 heures.

Préalablement aux négociations sur les points du préavis de grève, le Cabinet du ministre a souhaité faire le point sur la réforme du financement en cours et l'amendement Carrez ⁽¹⁾ déposé la semaine dernière. Le Cabinet a indiqué qu'il était préoccupé par cette remise en cause du projet de réforme et s'est dit fortement mobilisé sur cette question. De plus, il a réaffirmé que le gouvernement souhaitait voir aboutir cette réforme dans les conditions initiales du projet. Les jours prochains seront déterminants avec la première lecture à l'Assemblée nationale du Projet de Loi de Finance Rectificatif qui commence demain. Les organisations syndicales ont indiqué clairement qu'il était inadmissible qu'un tel amendement voit le jour, notamment du fait qu'il exprime une volonté de diminuer le volume des prescriptions de l'Etat. Sur la recapitalisation de l'Inrap, sur sa subvention du ministère pour 2012 et le renflouement du FNAP, le Cabinet s'est dit confiant car le montage budgétaire repose sur un redéploiement de crédits de 2011. Faut-il véritablement partager cet optimisme ?

Sur les points revendicatifs du préavis de grève, en ce qui concerne le plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP, le Cabinet a affirmé que la priorité était d'abord de régler le problème du financement de l'archéologie préventive. En l'état actuel, le ministère a déclaré qu'il n'était pas possible de répondre favorablement à cette revendication. Après des discussions acharnées sur l'utilisation de personnels précaires sur des besoins permanents et sur l'absence de perspective normale de carrière pour ces personnels, le Cabinet a lâché péniblement la mise en place d'une réunion de concertation avec les organisations syndicales. Cette réunion sera programmée début janvier et vise à définir une méthodologie pour identifier ce qui relève réellement des besoins permanents de l'Institut par rapport aux besoins occasionnels.

Sur l'arrêt des procédures de licenciement pour inaptitude et malgré le rappel des manquements graves de la direction de l'Inrap sur ces dossiers et notamment en terme de reclassement, le Cabinet s'est bien gardé de se prononcer considérant que cela relève de la gestion interne de l'Institut. Cette solidarité de façade, ne masquait pas l'embarras du Cabinet sur cette question et il a par ailleurs acté qu'il serait nécessaire d'avoir une réflexion sur des reclassements pour les personnels de l'Inrap au sein du ministère. Sur la prévention de l'inaptitude, même attitude navrante du Cabinet car les débats ont bien montré le déficit de l'Institut dans ce domaine y compris dans l'application des instructions existantes. Toutefois, le Cabinet a bien acté la nécessité d'avancer sur cette question et à invité l'Inrap à accélérer le dialogue, notamment avec la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Sur cette question qui concerne le dernier point de revendication du préavis de grève, le Cabinet a été plus directif en imposant que la GPEC soit à l'ordre du jour du premier Comité Technique central de l'Inrap en 2012.

**A part ces maigres avancées, cette négociation n'a pas permis
d'obtenir de réels engagements du Cabinet du ministre.**

Le compte n'y est pas !

Tous en grève le 29 novembre 2011 !

⁽¹⁾ http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/2011_PLFR_2011_Adt_Art_22_RAP0001.pdf